

Luxembourg, le 3 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement :

« La loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels prévoit dans son article 2 que les parcs en question doivent contribuer à la conservation et à la restauration du patrimoine culturel.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement:

- Dans quelle mesure les parcs naturels interviennent-ils dans la conservation et la restauration du patrimoine culturel? Quelles sont les démarches en la matière? Quels sont ou ont été jusqu'à présent les projets concrets permettant de promouvoir la sauvegarde du patrimoine?*
- Quels sont les moyens budgétaires réservés à cette fin?*
- Les employés chargés à suivre les dossiers en ce domaine suivent-ils régulièrement des formations continues spécifiques?*
- Les parcs naturels doivent-ils établir un rapport sur les projets concernant la protection du patrimoine culturel et le développement socio-culturel des localités appartenant aux parcs naturels? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu